

**Motion de MM. René Winet, Roman Juon et Mme Marie-France Spielmann:  
«Démolition du mur carcéral de la prison de Saint-Antoine».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 4 décembre 2001)

*MOTION*

Considérant:

- l'inutilité et la laideur de cette portion de vestige carcéral planté au milieu de superbes maisons du XVIIIe siècle;
- l'absence de valeur historique de ce reste d'enceinte rébarbative, couronnée de tessons de bouteille;
- les frais considérables engagés par l'Etat pour rénover et transformer le bâtiment de la prison qui, maintenant, mérite d'être mis en valeur plutôt qu'enlaidi par ce mur devenu anachronique et disgracieux;
- la nécessité de mettre en valeur l'une des plus belles entrées de la Vieille-Ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat la démolition de ce mur.